

La lettre de la mesure 34

Alzheimer
PLAN 2008 > 2012



**L'ENGAGEMENT
DE TOUS**

Modifications annuelles de la BNA *Novembre 2011—N°17*

Le 26 octobre dernier le comité de pilotage (COFIL) de la Mesure 34 a validé les modifications qui seront réalisées dans le cadre de la révision annuelle.

Cette révision a pour objectif d'apporter des améliorations ou des modifications dans le système. Cette année les points suivant ont été retenus :

1/ ANALYSE PAR PATIENT

Actuellement la BNA fournit aux utilisateurs d'une manière automatique des analyses portant sur le nombre d'actes. Ceci est insuffisant et ne rend pas réellement compte des caractéristiques de la population. La révision doit permettre d'obtenir automatiquement des analyses par patient.

2/ LA DEFINITION DES CENTRES

La création des centres dans la BNA doit être améliorée. En effet, il existe parfois des regroupements de centres qui ne devraient pas avoir lieu ou au contraire deux centres au lieu d'un. Le COFIL a insisté sur la définition des centres. Une procédure va être mise en place afin d'essayer de faciliter cette gestion. Des informations complémentaires à ce sujet vous seront adressées au mois de décembre. Pour les centres qui ne sont pas encore dans la BNA, une nouvelle procédure respectant les n° FINISS doit aussi être mise en place.

3/ AJOUT DE CHOIX DANS UN ITEM EXISTANT

Il n'y a pas de nouvel item dans le Corpus d'Information Minimum Alzheimer (CIMA).

Par contre, un choix complémentaire sera utilisable dans l'item déjà existant « Type de l'acte ».

Ce nouveau choix s'intitule : 'Bilan neuropsychologique demandé par un spécialiste libéral de ville'.

Il a pour objectif de permettre d'identifier les bilans neuropsychologiques réalisés par un centre mémoire à la demande d'un spécialiste libéral. Ceci est à mettre en relation avec la nouvelle circulaire relative à l'organisation de l'offre de diagnostic et de suivi pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

4/ MISE EN PLACE DE LA REVISION 3

L'ensemble de ces changements sera disponible au plus tard début février 2012.

En complément de la lettre d'information, chaque centre recevra un courrier électronique spécifique.

L'équipe de la Mesure 34

ERRATA de la lettre N°16 : Première colonne de la Ligne 2 du tableau : lire **Maladie d'Alzheimer** (et non 'Maladie')

COMMENT ENVOYER DES CIMA

Pour les utilisateurs de Calliope :

. Obtenir les identifiants de connexion au site de e-learning : Faire une demande à Kappa Santé, Calliope@kappasante.com (Tél : 01 55 35 97 84).

. Suivre la formation e-Learning : elle comprend une prise de connaissances des modalités de déploiement de la mesure 34, des nouvelles fonctionnalités CIMA dans Calliope par le référent CIMA du centre au minimum, idéalement par tous les utilisateurs Calliope .

. Une fois la formation en E-learning validée, Calliope-CIMA peut être activé. Le centre peut commencer à générer des CIMA et à les adresser à la BNA.

Pour les centres souhaitant utiliser d'autres logiciels :

Les spécifications ont été réactualisées au 16/01/2011. Vous pouvez les obtenir en vous connectant sur le lien ci-dessous :

<http://www.banque-nationale-alzheimer.fr>

Pour les centres souhaitant s'équiper :

Merci de contacter la coordination pour obtenir plus d'informations.

Pour les utilisateurs de RAPID :

. La fiche CIMA est directement intégrée à R@PID, il n'y a pas de formation supplémentaire à celle requise pour utiliser R@PID.

Le logiciel R@PID implémente deux modalités de création des fiches CIMA : à partir des données saisies dans la consultation associées (fiche CIMA pré-remplie) ou depuis la fiche CIMA vierge (remplissage rétroactif de la consultation associée).

. Pour être formé au logiciel R@PID et adhérer au réseau Rapidfr-nat, merci de prendre contact avec l'ADNA à l'adresse : adna@orange.fr

COORDINATION

CMRR de Nice

Département de Santé Publique

Direction des services Informatiques

Centre Hospitalier Universitaire de Nice

Tél : 04 92 03 56 35

Fax : 04 92 03 56 27

